

Le 20 avril 2021

Madame la Secrétaire générale,

Nos représentants au CCAS ont été informés par des représentants au CT des DDI de la teneur d'arbitrages opérés par le SG du ministère de l'Intérieur sur un certain nombre de chantiers de "convergences" dans l'administration territoriale de l'État.

Un message de M. Jean-Benoît ALBERTINI, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, a été adressé en ce sens aux préfets et aux directeurs des DDT(M) le 25 mars 2021.

Au milieu d'un catalogue de mesures hétérogènes, nullement concertées à quelque niveau que ce soit, nous y trouvons un recul brutal et immédiat :

L'organisation d'un évènement départemental annuel pour Noël sur le périmètre ATE dès 2021 !!!

Les crédits et l'organisation des arbres de Noël pour les agents MTE des DDT-M, relèvent EXCLUSIVEMENT de la responsabilité des CLAS (avec parfois une maîtrise d'œuvre déléguée à l'ASCE locale), dans le cadre de l'action sociale ministérielle.

A ce jour, seule l'instruction du 6 mai 2011 relative à l'organisation de l'arbre de Noël dans notre ministère fait foi et doit être appliquée. Cette instruction laisse la liberté aux CLAS de pouvoir organiser des arbres de Noël pour l'ensemble d'une même communauté de travail.

De plus, à notre connaissance, aucune délégation de gestion de crédit d'action sociale et aucune convention de gestion entre nos ministères et le MI ne permet ce type de décision.

La volonté de proximité pour cette manifestation, amène une grande majorité des CLAS des DDT-M, à travailler conjointement avec les CLAS des DREAL, des DIR, des DIRM et de certains EP ou services d'AC déconcentrés, pour que les agents des UD, des districts, CEI et autres lycées maritimes, subdivisions des phares et balises ou CVRH notamment, se retrouvent au sein du pôle ministériel.

De nombreux CLAS de DDT-M ouvrent les arbres de Noël aux enfants d'agents des MAA et MI de leurs services et des coopérations existent déjà localement, avec d'autres administrations ou des CSE d'entreprises publiques, pour réduire les charges fixes (salles et spectacles communs, de meilleure qualité au coût plus élevé), si les conditions et les choix de chacun sont respectés.

Il ne s'agit donc pas pour les membres des CLAS en DDT-M de refuser de travailler en COOPERATION avec les structures en charge de l'organisation des arbres de Noël, dans les autres DDI et dans les préfectures, selon les opportunités locales.

Il s'agit pour nous de REFUSER le diktat que semblerait vouloir imposer le MI, de manière unilatérale et au mépris des textes en vigueur.

Les délais sont contraints pour organiser ce type de manifestation et de nombreux engagements ont déjà été pris (réservations de dates et de salles adaptées, contrats de 2020 reportés en 2021 pour les spectacles...) et des crédits sont déjà engagés pour cette année 2021 par certains CLAS du pôle ministériel au niveau des ZGE et des départements.

L'ensemble des organisations syndicales au CCAS refusent cette mesure et demandent que le dispositif organisationnel soit maintenu dans son état actuel

Cette mesure si elle venait à être appliquée porterait un coup sérieux à l'action sociale ministérielle et aux Comités Locaux d'Action Sociale

Ne rien faire contre l'application de cette mesure autoritaire et arbitraire, c'est signer la disparition à court terme de la chaîne d'action sociale ministérielle. Ne rien faire, c'est enlever toute crédibilité à l'action « Préserver l'action sociale ministérielle des MTE/MCTRCT » inscrite par les ministres dans leur agenda social 2020/2022.

Nous réclamons un respect de la politique d'action sociale ministérielles ainsi que de sa gouvernance par ses instances locales que sont les CLAS.

Nous vous rappelons, Madame la Secrétaire Générale, que l'Action Sociale Ministérielle dépend toujours de votre autorité et que la gestion de ses crédits relève de votre autorité ☹

À aucun moment, le CCAS n'a été consulté sur cette mesure et puisque le CT central des DDI a été reporté au lundi 26 avril, nous vous demandons d'intervenir auprès de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur afin qu'il la retire et qu'il confirme que les actions sociales ministérielles notamment les Arbres de Noël, relèvent des choix décidés au sein des structures locales au sein des DDI, dont les CLAS.

Veuillez croire, Madame la Secrétaire Générale, en nos respectueuses salutations.

UFETAM/CFDT

UNSA



Gwénaëlle L'HUILLIERE



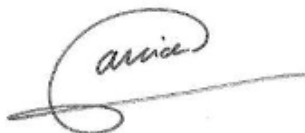
Franck GAZET

Pour FO



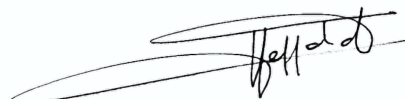
Zaïnil Nizaraly

Le secrétaire général de la FNEE CGT



Philippe Garcia

Pour la FSU des MTE/MCTRCT/MM



Patrick SAINT-LEGER